

Assainissement

Réunion publique Réseau Ramifié Sous Pression - Travaux en domaine privé -



Chères Écluzelloises, chers Écluzellois,

Malgré la crise sanitaire, aidés de tous les services compétents (Agglo du Pays de Dreux en maître d'ouvrage et Cabinet Verdi en maître d'œuvre), nous avons continué de travailler sans relâche et le chantier en domaine public a pu commencer le 2 juin 2020.

Lors de la troisième réunion publique, nous vous avons promis un nouveau point d'étape. COVID oblige, ce dernier est organisé en octobre.

L'organisation d'une nouvelle réunion publique dans le contexte sanitaire actuel nous impose certains aménagements; notre mairie étant trop petite pour accueillir l'ensemble des habitants, nous vous invitons donc à une réunion publique à la mairie de Charpont qui permet d'accueillir 50 personnes. Afin de permettre au plus grand nombre de participer, une seule personne par foyer est souhaitée.

Réunion publique
mardi 13 Octobre 19h
à la mairie de Charpont

 Masque obligatoire
 Une seule personne par foyer souhaitée



Réseau Ramifié Sous Pression

Afin de répondre à vos interrogations bien légitimes compte tenu de la complexité du dossier, nous avons tenu à réunir tous les acteurs. Seront ainsi présents :

M. Xavier LUQUET *Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux*
M. Pierre LEPORTIER *Vice-Président de l'Agglo du Pays de Dreux en charge de l'assainissement*
Mme Muriel BATTY *Directrice des Services Techniques de l'Agglo du Pays de Dreux*
M. Benoit BRIÈRE-SAUNIER *Responsable Travaux Eau et Assainissement à l'Agglo du Pays de Dreux*
Cabinet VERDI *Maître d'œuvre*
Conseil Municipal d'ÉCLUZELLES.

La confiance sans faille que vous avez bien voulu nous accorder lors des dernières élections municipales, est pour nous extrêmement motivante pour faire aboutir ce beau projet. Nous agissons pour les habitants, pour le village, pour l'environnement et pour les générations futures.

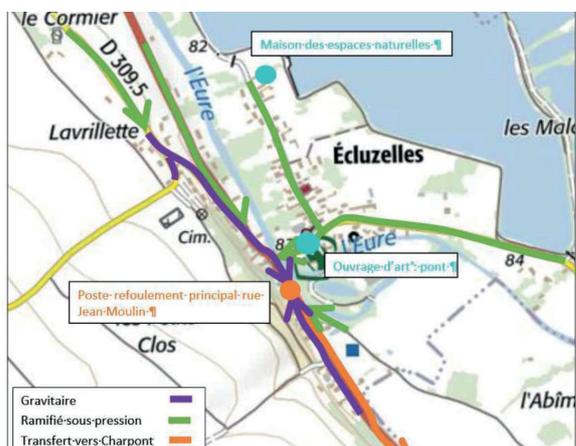
Au plaisir d'échanger avec vous.

Christine Renaux-Maréchal et l'ensemble du Conseil Municipal.


Christine Renaux-Maréchal
Maire d'Écluzelles

Au dos : Rappel de l'information qui vous a été communiquée sur l'assainissement à Écluzelles en janvier dernier, dans la gazette 2020.





Assainissement BIEN COMMUN, ÉQUITÉ ET ENVIRONNEMENT

4 scénarii ont été étudiés au niveau de l'avant-projet : du tout gravitaire à des solutions mixtes avec réseau ramifié sous pression plus ou moins étendu sur le village. La solution retenue est celle qui présente les meilleures garanties techniques en cas d'inondation, pour le coût le plus acceptable.

Équité

Pour optimiser la solution technique, une partie du village est en gravitaire (sans pompe dans la propriété), et une autre partie en réseau ramifié sous pression (avec pompe). Les coûts ne sont pas les mêmes. Il a été décidé, dans un principe d'équité, que l'achat, l'installation, l'entretien tous les deux ans et le renouvellement des dites pompes, seraient à la charge de la collectivité. Pour une question de responsabilité en cas de dysfonctionnement, travaux seront réalisés par l'entreprise retenue. Toujours dans un esprit de mutualisation, la redevance est la même pour tous les habitants.

Maintenant ou jamais

Écluzelles, de par sa géographie et son type d'habitat, est un cas compliqué, des propres aveux du bureau d'étude Verdi et de toutes les personnes associées au projet. Cela explique sans doute que la décision de mettre le village aux normes écologiques a été si longue et aussi difficile à prendre. Dans le cadre de son 11^e programme, les subventions du plus gros financeur à savoir l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sont en baisse pour les assainissements collectifs et les réhabilitations en non collectif ne sont plus aidées sauf pour les zones à enjeux déterminées (comme les têtes de bassins versants sensibles, ce qui n'est pas le cas de notre commune). Nous avons rencontré les responsables de l'AESN avec M le Sous-Préfet et les services de la DDT pour optimiser les financements en janvier, et le directeur de l'AESN en mars pour maximiser encore leur aide.

Un investissement qui valorise les propriétés

Les nouveaux propriétaires des habitations vendues depuis le début de l'étude de faisabilité -2015- ont été temporairement exemptés de réaliser les travaux de mise en conformité dans l'année qui suivait l'acquisition, comme l'exige la loi, le temps que la commune prenne la décision. Si nous n'avions pas opté pour un assainissement collectif, tous auraient dû réaliser les travaux dans les 12 mois suivant.

Et si nous n'avions rien fait ?

2 habitations sont conformes, 13 n'ont pas de solution d'assainissement non collectif conforme. Cela signifie que légalement ces propriétés ne pourraient pas être mises aux normes, et par conséquent deviendraient invendables. Pour les 52 autres habitations, la décote en cas de vente aurait été importante, car le nouveau propriétaire aurait dû dans l'année réaliser les travaux de mise en conformité. Pour 44 d'entre elles, un tertre aurait dû être réalisé (coût moyen 23 000€ pour une durée de vie de 20 ans) et pour 8 maisons une filière compacte aurait dû être installée (environ 20 000€ pour 20 ans).

Redevance assainissement

Lors de réunion publique du 4 septembre dernier, la redevance a été arrêtée à hauteur de 4,66 TTC/m³ d'eau auquel s'ajoutera un abonnement annuel de 33€ TTC. Lors du branchement, les habitants devront s'acquitter de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif qui s'élève à 1 109€ en 2020.

Ce niveau de redevance est inférieur aux premières estimations car sont intégrées les subventions de l'État au titre de la DETR, l'aide de l'AESN et la vente des 4 terrains décrochés constructibles dans le PLU.

► Rencontré ces jours derniers, le Trésorier Public nous a confirmé que des solutions financières adaptées à chaque situation pourront être trouvées : étalement sur 12-24 mois, voire plus si besoin.

16 ans d'histoire

- 2004. L'étude de zonage réalisée par Ginger Environnement privilégiait un Assainissement Collectif Ramifié sous Pression sur tout le village, approuvé suite à enquête publique le 4/11/2005
- 2012-2013. Initiés par La Communauté de Communes des Villages du Drouais, les diagnostics initiaux font apparaître 7 habitations « conforme » (B), 51 « non conforme sans enjeu majeur mais travaux sous 1 an en cas de vente » (C), et 17 « non conforme avec obligation de travaux sous 4 ans » (E).
- 2014. Fusion des Communauté de Communes dans l'Agglo du Pays de Dreux
- 2015, 7 décembre. Lancement de l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif à la parcelle et du coût des travaux en assainissement non collectif (1^e phase : Avant-projet + enquêtes domiciliaires + zonage)
- 2016, 20 juillet. Choix de la maîtrise d'œuvre : le cabinet Verdi est retenu.
- 2016, 9 novembre. Réunion publique de lancement des enquêtes domiciliaires (33 habitants).
- 2017, 3 juillet. Résultats en conseil municipal : 13 habitations non conformes sans solution d'assainissement non collectif, 44 habitations avec obligation de tertres et 8 avec obligation de filière compacte. Nous décidons de ne poursuivre l'étude que si la Maison des Espaces Naturels est validée.
- 2017, 23 novembre. Validation de l'Agglo du Pays de Dreux
- 2018. Lancement PRO (relevés topographiques, études géotechniques, scénarios gravitaire + ramifié sous pression, positionnement poste de refoulement, passage du pont,...).
- 2018, 15 septembre. Vote en conseil municipal de la création d'un assainissement collectif sur tout le village sur la base d'un prix de l'eau maximum de 5,45€ pour la part assainissement.
- 2018, 4 décembre. Réunion avec M le Sous-Préfet et la Direction Départementale de Territoires concernant l'obtention de DETR.
- 2019, 11 janvier. Réunion M le Sous-Préfet, la DDT, l'AESN, le cabinet Verdi et l'Agglo pour optimiser les subventions AESN.
- 2019, 26 mars. Rencontre avec le directeur de l'AESN pour maximiser encore des subventions.
- 2019, 8 juillet. Attribution des marchés aux entreprises.
- 2019, 4 septembre. Réunion publique de présentation du projet techniquement et financièrement.
- 2020 28 janvier. Réunion publique de lancement des travaux et de l'organisation des passages des entreprises pour définir les modalités de raccordement.